

Formation spécialisée du CSAL : Compte-rendu de la réunion exceptionnelle du 17/07/2026

Toulouse, le 24 juillet 2026

Suite à la procédure d'alerte de la CGT le 10 juillet 2026 (lien <https://31.cgtfinesancespubliques.fr/instances/formation-specialisee-ex-chs-ct/article/procedure-d-alerte-relative-aux-temperatures-excessives-dans-les-locaux-de-la>) relative aux températures excessives à la Cité administrative, il n'est pas acceptable que l'administration se contente de répondre que *"des messages réguliers de prévention sont envoyés aux agent.es et responsables de service"*, que *"l'amphithéâtre "Henri sauvage" (un "espace de confort") est mis à la disposition de tous les personnels de la Cité"* et que *"des ventilateurs sont déployés par la division BIL"*.

En conséquence, la CGT a demandé, conformément aux dispositions du décret 82-453 du 28 mai 1982 modifié en 2020 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la Fonction publique, de réunir la Formation spécialisée du CSAL 31 dans le délai de 24 heures, afin de mettre en œuvre les mesures concrètes qui permettront de rétablir des conditions de travail conformes aux préconisations des acteurs de préventions et organismes spécialisés dans l'amélioration des conditions de travail.

Suite à notre intervention, le CSA en FS demandé a été convoqué le 17 juillet en présence de représentants d'Agile (en charge de la gestion de la cité administrative) et de l'antenne immobilière du ministère des finances (en charge de la conception du bâtiment). Nous avons pu enfin avoir des échanges directs et concrets sur l'ensemble des dysfonctionnements avec les personnes en responsabilité de les résoudre.

Le représentant d'Agile, nous fait part que début juillet il y a eu un problème technique quant au pilotage des installations qui ont eu des conséquences sur les températures des espaces dans un contexte de canicule exceptionnelle. Il y a eu des pannes qui leur ont fait gagné en expertise...Des essais sont en cours avec anticipation des mises en températures de manière à avoir du 26 degrés quand 35 degrés extérieurs (28 degrés sur espaces non occupés). Des tests sont effectués dans les bureaux occupés par Agile, le constat est que lorsque les bureaux sont fermés cela marche beaucoup mieux, les espaces de circulation n'étant pas prévus d'être rafraîchis. L'utilisation des volets et stores a son importance.

Le représentant de l'antenne immobilière nous a précisé que le bâtiment a été conçu avec un cahier de charges. Il a donc été prévu non pas une climatisation mais un système de refroidissement d'air qui est programmé pour une température de 26°C lorsque la température extérieure est de 35°C soit un différentiel de 9 degrés. Lorsque les températures extérieures sont supérieures à 35°C, seul ce différentiel est maintenu.....

La CGT a réagi fermement car cet écart de température n'est pas du tout atteint puisque les relevés d'hier, le 16/07/2026, affichaient des températures avoisinant les 30°C avec une température extérieure inférieure à 35°C! Les agents sont de plus déjà attentifs aux premières mesures de protection, les portes et les volets/stores sont fermés au maximum, les boîtiers bien utilisés...il y a clairement des dysfonctionnements dans le système de refroidissement d'air qui doivent être réparés. Pourquoi dans le grand Amphi la température est de 24°C alors que les bureaux de l'autre côté du couloir sont à 30°C!!!

La représentante de l'antenne immobilière nous indique qu'ils peuvent voir l'ensemble des températures en temps réel, la nuit ils laissent la température monter jusqu'à 35 degrés, la cible du matin est à 28 degrés le matin...ils sont

en train de travailler pour anticiper la mise en température à 26°C à l'ouverture des bureaux. Sur les arrêts intempestifs dans certains bureaux, ce n'est pas normal.



La CGT conteste la validité de ces relevés de températures qui sont biaisés puisque les relevés se situent à l'entrée des espaces de bureaux souvent éloignés des postes de travail situés près des fenêtres avec des différences de température pouvant atteindre 5 à 6 degrés.

Nous avons par ailleurs demandé la communication des relevés effectués, sans réponse de la part d'Agile... Cette situation ne peut plus durer, il y a beaucoup d'agacement et d'incompréhension chez les collègues quand lors des interventions de techniciens il n'est identifié aucune anomalie ! Comment Agile contrôle les actions de Vinci ???

L'intervention de l'ISST a permis de faire un rappel réglementaire sur l'obligation de l'employeur en matière de santé au travail. Cette procédure peut aller jusqu'au **droit de retrait**. Il faut faire quelque chose, il a rappelé **l'article r4463-3 du Code du travail**. Dans le temps, il est nécessaire de mettre en place un plan de continuité pour 2027, pour être dans la prévention et en se référant à cet article en 8 points qui vise à réduire les risques liés aux épisodes de chaleur intense :

« 1° La mise en œuvre de procédés de travail ne nécessitant pas d'exposition à la chaleur ou nécessitant une exposition moindre ;

2° La modification de l'aménagement et de l'agencement des lieux et postes de travail ;

3° L'adaptation de l'organisation du travail, et notamment des horaires de travail, afin de limiter la durée et l'intensité de l'exposition et de prévoir des périodes de repos ;

4° Des moyens techniques pour réduire le rayonnement solaire sur les surfaces exposées, par exemple par l'amortissement ou par l'isolation, ou pour prévenir l'accumulation de chaleur dans les locaux ou au poste de travail ;

5° L'augmentation, autant qu'il est nécessaire, de l'eau potable fraîche mise à disposition des travailleurs ;

6° Le choix d'équipements de travail appropriés permettant, compte tenu du travail à accomplir, de maintenir une température corporelle stable ;

7° La fourniture d'équipements de protection individuelle permettant de limiter ou de compenser les effets des fortes températures ou de se protéger des effets des rayonnements solaires directs ou diffusés ;

8° L'information et la formation adéquates des travailleurs, d'une part, sur la conduite à tenir en cas de forte chaleur et, d'autre part, sur l'utilisation correcte des équipements de travail et des équipements de protection individuelle de manière à réduire leur exposition à la chaleur à un niveau aussi bas qu'il est techniquement possible. »

De nombreux points restant en suspens, la CGT a demandé une interruption de séance pour proposer une **délibération**, adoptée et votée à l'unanimité des organisations syndicales (lien <https://31.cgtfinancespubliques.fr/instances/formation-specialisee-ex-chs-ct/article/deliberation-des-representant-es-des-personnels-a-la-formation-specialisee-du>).

L'administration s'est engagée à répondre point par point à cette délibération.

La CGT demande une visite du site avec la présence de tous les interlocuteurs et en l'absence d'améliorations suffisantes, une demande d'expertise externe sera faite.

Vos représentant-es CGT CSAL en Formation spécialisée
Stéphane Boy, Nathalie Crozet, Julien Maurel, Estelle Mollo-Gene
Géraldine Poinot Rera et Jean-Marc Servel

LA CGT
SA FORCE C'EST
VOUS
SYNDIQUEZ-VOUS !